

Comment « ralentir le travail naturellement »

La Ville de Québec ne poursuivra pas le président du syndicat des cols bleus qui a tenu des propos controversés

Le Journal de Québec · 14 mai 2024 · 19 · TAÏEB MOALLA

Dans une récente vidéo, le chef du syndicat des cols bleus de la Ville de Québec, Luc Boissonneault, a expliqué à ses membres les façons par lesquelles ils peuvent « faire ralentir le travail naturellement » sans le faire de façon « officielle ».



« On va ralentir le travail de cette façon-là parce qu'il faut dire qu'on n'a pas le droit, officiellement, de ralentir le travail en fonction du Code du travail du Québec [...] Mais la façon de le faire est très simple », mentionne-t-il à ses membres dans une vidéo de deux minutes publiée, il y a deux semaines, sur une page syndicale interne et obtenue par Le Journal.

Parmi ces façons, M. Boissonneault conseille notamment ceci aux syndiqués : « Je m'en va ramasser le tuteur [poteau] au 2490... Mais s'il y a un tuteur au 2480, il [l'employeur] ne t'a pas dit de le ramasser. Tu le ramasses pas. Il te retournera le ramasser. »

Selon lui, il y a « plein de petits exemples comme ça » qui font en sorte « qu'on va avoir plus de voyageant et ça va faire ralentir le travail naturellement ».

Invitant ses membres à « lâcher [leur] christie de cellulaire », le chef syndical les a appelés à attendre systématiquement les ordres de leurs patrons qui doivent être exclusivement communiqués par les ondes radio.

Appelé à commenter sa propre vidéo, M. Boissonneault s'est limité à dire qu'elle relève « de la régie interne » du syndicat.

« Je refuse de commenter la vidéo parce que c'est de la régie interne, a-t-il répliqué. La Ville, par rapport à cette vidéo, a backtracké. C'est assez clair. Ils ne sont pas capables de rien prou-

ver. Il n'y a pas eu de ralentissement de travail. »

Début mai, la Ville de Québec a envoyé une mise en demeure au chef syndical en lui demandant de se rétracter avant le 10 mai.

PAS DE POURSUITE JUDICIAIRE

Hier, et même si le délai était dépassé, la Municipalité a décidé de ne pas entamer de poursuite judiciaire pour le moment.

« Comme on n'a pas vu de mobilisation des membres à l'appel du président pour ralentir le travail, il n'y aura rien pour l'instant. Mais on garde en suspens la demande d'aller au Tribunal administratif du travail parce que la preuve reste forte qu'il y a une demande faite de ralentir le travail », a soutenu François Moisan, porte-parole de la Ville.

Les cols bleus de Québec ont voté, en mars, à 99 % en faveur de moyens de pression, pouvant aller jusqu'à la grève, à utiliser au moment jugé opportun.

D'autre part, et après plusieurs mois de négociations infructueuses avec ses policiers municipaux, la Ville de Québec a décidé de faire appel à un médiateur dans ce dossier.

L'essentiel des employés municipaux de Québec est sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2023.